



**PRÉFET
DE L'ARDECHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Privas, le 02 novembre 2022

Tweet du Préfet de l'Ardèche

Arrêté préfectoral limitant les usages de l'eau dans le département de l'Ardèche

En raison des précipitations de ces derniers jours qui ont fait remonter les débits de l'ensemble des cours d'eau, excepté celui de la Cance et de l'Ouveze.

Le préfet a décidé, par arrêté préfectoral du 02 novembre 2022, de **lever les restrictions d'usage de l'eau sur l'ensemble des bassins hydrographiques, excepté celui de la Cance qui reste placé au niveau « ALERTE RENFORCEE» et celui de l'Ouveze qui est placé en "ALERTE"**

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX